

L'an deux mil vingt-cinq et le 20 février à 20h30 s'est réuni dans la salle de la mairie, le conseil municipal de la commune de Chavannes sous la présidence de M. Jacques POCHON, maire.

Etaients présents : M. Jacques Pochon, M. Christian Colombet, Mme Pascale Bonnet, M. Sylvain Reboulet, M. Stéphane Gonthier, M. David Bernard, M. Damien Bogiraud, M. Lionel Melquiond, Mme Stéphanie Palué-Charra, M. Loïc Perrier, M. Guillaume Tattu

Etaients excusés : Mme Déborah Garcia (pouvoir donné à M. Pochon), Mme Malaurie Feydet (pouvoir donné à Mme Palué-Charra).

Etaients absents :

Secrétaire de séance : Mme Pascale Bonnet

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 13

Date de convocation : 15/02/2025

Un point à ajouter à l'ordre du jour : Autorisation pour suppression ponctuelle de documents des collections de la bibliothèque.

Accord du Conseil Municipal pour l'ajout de ce point à l'unanimité (13).

1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 23 janvier 2025 :

Approbation du compte rendu à l'unanimité (13).

2 – Affaires soumises à délibération :

Mise à jour du recensement de la voirie communale :

L'enquête publique s'est déroulée du 13 au 28 janvier 2025. La commissaire enquêtrice, Mme Germain, a tenu une permanence le 25 janvier de 10h à 12h. Rappel de l'objet de l'enquête : recueillir les observations des habitants sur le classement des voies communales, places publiques, chemins ruraux et sentiers communaux, élaboré avec l'aide du bureau d'études BEAUR. Ce classement n'avait pas été refait depuis 20 ans. Il intègre les conséquences de la transformation de la commune notamment l'extension des zones urbanisées. Le BEAUR a recensé 14.4km de Voie Communale VC (11.9km en 2004, +20%), 12.4km de Chemins Ruraux CR (11.1km en 2004, +9%) et 8866m2 de Places publiques (5995m2 en 2004, +48%).

La participation des habitants a été plus que faible, aucune consultation, aucune observation écrite ou par courriel, aucune visite lors de la permanence de Mme Germain. La commissaire enquêtrice a rendu son rapport exprimant un avis favorable. Elle considère que l'absence de participation est liée au fait que les changements ne font qu'entériner les usages actuels et ne suscitent aucune inquiétude ou questionnement. La commissaire enquêtrice a adressé une facture de 1.023€ pour frais de mission. Le conseil municipal doit valider les conclusions de l'enquête publique. Le Maire prendra ensuite un arrêté de classement des voiries communales incluant les chemins ruraux.

Accord du conseil municipal à l'unanimité (13).

Transfert des parcelles devenues Voirie Communale, dans le domaine public de la Commune :

L'enquête publique sur le recensement de la voirie communale, s'est conclue par un avis favorable de la commissaire enquêtrice. Les nouvelles voies communales (et nouvelles places et nouveaux chemins ruraux) créées avec le développement de la commune, sont officialisées. Certaines d'entre elles, ont encore un numéro de parcelle. Il est proposé de les transférer dans le domaine public communal afin qu'elles perdent leur identité cadastrale et deviennent des biens inaliénables. Exemple ZD224, impasse des Moissons.

Accord du conseil municipal à l'unanimité (13).

Accueil d'évènements culturels musicaux dans l'église de Chavannes :

Suite à plusieurs rencontres avec la Paroisse et l'association Sports et Loisirs, le cadre de l'accueil d'évènements musicaux à l'église est précisé. Une convention tri partite est proposée à la signature. La contribution financière à verser à la commune reste à préciser. Pascale Bonnet et Jacques Pochon, membres de ce collectif, ne participent pas au vote.

Validation de la convention tripartite à l'unanimité des votants (10).

Accueil d'un maraîcher de Saint Donat pour tenir un marché le samedi matin sur la place du café :

M. Cédric Guy et Mme Marion Rolland, agriculteurs à Saint Donat, proposent à la commune de tenir un marché le samedi matin de 9h ou 10h à 12h sur la place du café, à partir de fin mars, au printemps, en été et à l'automne avec arrêt d'un mois pendant l'été. Ils n'ont pas besoin d'électricité. Il est proposé de pratiquer le même tarif mensuel qu'à Saint Donat soit 18€ par mois (4 ou 5 samedis) pour occupation momentanée du domaine public (si mois réalisé partiellement, selon le nombre de samedi, 4.5€ le samedi). Suite à un débat, il est proposé la gratuité pour l'année 2025. La commune soutiendrait le projet en termes de communication (affichage et information Panneau Pocket).

Accord, à l'unanimité (13), du conseil municipal pour l'accueil des maraîchers et la gratuité pour l'année 2025 (13).

Autorisation pour suppression ponctuelle de documents des collections de la bibliothèque :

Le collectif des bénévoles de la bibliothèque, demande à la commune, une autorisation permanente de sortir certains documents qui ne répondent plus aux besoins de la population. Ils dénomment ces opérations, réalisées à échéances régulières, le « désherbage ».

Accord du conseil municipal à l'unanimité (13).

3 – Affaires soumises à décision :

Projet de moments conviviaux et d'animations dans le village :

Un habitant du village propose à la commune de mobiliser la vie associative autour de moments conviviaux réguliers, le vendredi en début de soirée ou le dimanche en fin de matinée, lors de la belle saison, de mai à septembre, sur des lieux publics, la place de l'ancienne mairie (autour de la buvette), à l'étang du Mouchet ou prochainement sous la halle photovoltaïque. Il serait proposé aux associations communales d'organiser ces évènements. La commune aurait uniquement la charge de « piloter » les évènements (calendrier, autorisations diverses, aide matérielle, appui communication...). La 1^{ère} étape serait de réunir le monde associatif pour leur faire la proposition.

Accord du conseil municipal sur le principe de ces animations et sur le rôle de la commune à l'unanimité (13).

Couverture photovoltaïque partielle toiture de l'école :

Une réflexion est lancée sur le projet d'une couverture partielle de la toiture (partie cuisine et cantine) afin de contribuer à réduire la consommation électrique de l'école dans le cadre de l'autoconsommation (possibilité d'une autoconsommation « collective »). L'école consomme en moyenne 30.000kwh soit les 2/3 de la consommation électrique de la commune, pour une dépense qui s'est élevée à 8.600€ TTC pour l'année scolaire 2023/2024. Nous étions au début des années 2020 sur une facture de 5.700€. Nous fonctionnons avec un chauffage géothermique. Notre cantine est livrée en repas froid qu'il faut réchauffer. La surface de l'école, cantine et cuisine comprise, est de 500m².
Accord du conseil municipal pour l'étude du projet et la sollicitation de prestataires, à l'unanimité (13).

4 – Affaires non soumises à délibération, Informations

Conseil des Maires du 5 février 2024 : Ordre du jour. Financement Gestion des Eaux Pluviales Urbaines GEPU, CRTE.

Conseil d'agglomération du 19 février 2025 : Ordre du jour.

FINANCES PATRIMOINE MOYENS GENERAUX : Fonds concours commune Sécheras réaménagement ancienne école en Maison des associations, fonds concours commune Saint-Félicien aménagement salle spectacles dans l'ancienne chapelle, reconduction service mise à disposition véhicules, matériels et agents, marché de fournitures installation et maintenance infrastructure virtualisation ; **PETITE ENFANCE :** Convention groupement commandes Planète Môme, marché repas Etablissements Accueil du Jeune Enfant (EAJE), convention groupement commandes Planète Môme marché simplifié achat d'électroménager semi-professionnel et réparation pour Etablissements Accueil du Jeune Enfant (EAJE), avenant n°1 convention Association Planète Môme ; **EAU ASSAINISSEMENT :** Convention remboursement contrats commune Mauves, études géotechniques et géo détection réseaux comportant prestations relevant à la fois compétence commune et ARCHE Agglo ; **DEVELOPPEMENTECONOMIQUE :** Chantemerle-les-Blés modification projet SN LAGUT, dérogation repos dominical société Champagne Deutz pour son établissement DELAS Frères à Tain l'Hermitage pour 2025, 2026 et 2027 ; **ENVIRONNEMENT :** Candidature Atlas Biodiversité Communale Subvention Office Français Biodiversité ; **RIVIERES :** Désignation représentants Programme Territorial Gestion Eau (PTGE) Bassin Doux ; **TRANSPORT MOBILITES :** Règlement aides achat de Vélos Assistance Electrique (VAE) modification annexe 1, avenant n°2 convention délégation Région AURA services scolaires et réguliers, règlement transports scolaires 2025-2026 ; **TOURISME :** Evénements sport nature 2025 Attributions de subvention ; **INFORMATIONS :** Bilan du mois des familles.

Conseil Développement Arche Agglo : appel à candidature de l'instance consultative de démocratie, lieu de concertation et de dialogue entre des personnes bénévoles et les élus autour des enjeux du territoire. Jusqu'au 30 mars 2025, pour candidater. Information en Mairie.

Urbanisme : Prochaine commission le 25 février à 18h30.

Demande : Permis de Construire PC de la commune de Chavannes pour la construction d'une halle bois photovoltaïque, place des sports. PC de Mme Maryse Courthial pour la création d'une maison d'habitation en remplacement d'un hangar agricole route de Griauges.

Accord : RAS.

Nouvelles données sur les nuisances sonores le long de la RD67, route de Saint Donat à Chanos Curson. Conséquence sur l'urbanisme.

Recensement population : 330 logements, 20 logements vacants ou résidences secondaires, quelques difficultés rencontrées.

Fermeture du réseau cuivre : L'ensemble des communes de la Drôme et de l'Ardèche du lot 4 dont Chavannes, est rattaché au troisième sous-lot (4.3). A ce titre, les dates de fermeture commerciale et fermeture technique sont respectivement fixées au 31 janvier 2026 et 31 octobre 2028. Une réunion publique est envisagée par Orange.

EPORA réflexion aménagement centre bourg : Rencontre avec Arche Agglo au sujet du Plan Local de l'Habitat en cours de construction. Il imposera à chaque commune un nombre de logements maximum à construire sur la période 2026 à 2032. Chiffre envisagé à Chavannes, une vingtaine de logements sur la période de 6 ans. Or, les disponibilités actuelles dans le PLU permettent la construction de 48 logements à terme en comptant les divisions de parcelles et l'aménagement des vieilles bâtisses, sans compter les 31 logements envisagés autour de la Mairie. Il faudra probablement réduire certaines zones constructibles situées en marge du bourg centre et bénéficier d'une situation dérogatoire pour augmenter le potentiel constructible. L'Agglo reconnaît que l'aménagement de notre centre bourg est très pertinent et constitue un projet majeur pour notre village. Une modification de PLU sera à conduire prochainement pour mise en compatibilité avec le PLH (révision de PLU à éviter car très onéreuse).

Eaux de la Veune : Présentation par Christian Colombet de la future lettre d'information des usagers 2025.

Entretien de la voirie : questionnement sur le renforcement de cet entretien notamment au printemps.

Divers :

Evolution des tarifs Assainissement collectif en 2025 : Décision d'Arche Agglo, part fixe annuelle portée à 41,20€ au lieu de 39,20€, part proportionnelle portée à 0,94€ le m³ au lieu de 0,76€. Pour une consommation de 120m³, la facture totale s'élèvera à 233,56€ soit 1,95€ le m³ au lieu de 207,60€ soit 1,73€ le m³. Hausse de 26€ soit +12,5%.

Fin de l'aménagement de la RD67 Chanos Curson Saint Donat : lancement des procédures d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Une association naturaliste a aménagé un nichoir pour l'accueil d'un couple de chouettes effraies dans le clocher (visible au bas de la fenêtre Est). L'association cherche un correspondant sur la commune.

Participation de la commune à une exposition à Saint Donat sur l'histoire des écoles locales, suite à la demande de l'association du Patrimoine du Pays de l'Herbasse. Remerciements aux contributeurs. Dates inconnues à cet instant.

Nettoyage de Printemps, samedi matin 15 mars 2025, rendez-vous devant la Mairie à 10h, durée 2h environ, apéritif ensuite à la mairie.

Rappel Evènement majeurs 2025 sur la commune : Dimanche 8 juin 2025 édition n°4 de la Marche des Saveurs et Week-end du 30 et 31 août 2025 50 ans de l'association Sports et Loisirs.